



CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

PROCES-VERBAL DE LA CEREMONIE D'INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES - LEGISLATURE 2021- 2026 - 14 JUIN 2021

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

1. RECEPTION DE MME LA PREFETE PAR MME LA VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL GENERAL

La vice-Présidente ouvre la séance à 19 h 05 et souhaite la bienvenue à l'assemblée ainsi qu'à Mme Anne Marion-Freiss, Préfète du district de l'Ouest Lausannois et à Mme Sylvie Dépraz, Diacre.

2. MESSAGE DE MME SYLVIE DEPRAZ, DIACRE

Le message de Mme Dépraz s'oriente sur une préoccupation commune qui est le bien vivre ensemble en laissant à chacun le choix de ses croyances, tout en y laissant une place bienveillante pour accueillir l'autre avec sa vérité.

Elle remercie les Autorités de l'avoir invitée.

Elle partage une prière reçue lors de sa consécration : « Donnez-moi le courage de changer ce qui peut l'être, d'accepter sereinement les choses que je ne puis changer, et la sagesse de distinguer l'une de l'autre ».

Elle souhaite à chacune et chacun de pouvoir assumer ses engagements en étant accueilli tel qu'elle/il est, et de trouver sur le chemin, à l'image du Christ pour elle-même, quelqu'un qui la/le guide, lui rappelant qu'elle/il n'est pas seul-e.

3. OPERATIONS LEGALES SOUS LA PRESIDENCE DE MME LA PREFETE

3.1 La Secrétaire procède à l'appel, 34 (trente-quatre) personnes répondent présentes et seront assermentées par Mme la Préfète, il s'agit de :

Mesdames et Messieurs

Michel	ARTAR	André	FAVEZ
Nadia	BARBEY	Marc	FURER
Marielle	BARTOLUCCI	Eric	JAN
Christian	BAUR	Tahirou	KOMI
Vreni	BOSS	Igor	KORTCHNOÏ
Vincenzo	CATTANO	Magalie	LO NIGLIO
Anita	COCHARD	Alain	MARENDAZ
Claudine	CUEREL	André	MINI
Françoise	CUEREL	Pascal	MINI
Pierre	DAVID	Antonina	MONNIER
Marie-Ange	ESCASAIN	Pascal	MULLER

Maxime	NAVARRO	Monique	ROMON
Morgane	NAVARRO	Stéphanie	ROMON
Claudio	PERNA	Nadia	SCHMID
Iluminata	PERNA	Bruno	STRUB
Jacqueline	PERNET	Jean-Jacques	ZUMBRUNNEN
Yolande	RICHE	Chantal	WALDVOGEL

La Préfète du district de l'Ouest Lausannois, Mme Anne Marion-Freiss, ouvre la cérémonie d'installation des autorités communales de Villars-Sainte-Croix pour la législature 2021-2026.

Conformément aux articles 83 à 92 de la loi sur les communes, la cérémonie se déroule selon l'ordre du jour suivant :

1. Assermentation des membres du Conseil général
2. Assermentation des membres de la Municipalité
3. Election du/de la Président-e du Conseil général (scrutin individuel secret)
4. Election du/de la Secrétaire du Conseil général (scrutin individuel secret)
5. Lecture et adoption du procès-verbal d'installation.

Dans un 2^{ème} temps, ce sera au/à la Président-e élu-e de passer aux opérations suivantes :

- Election du/de la vice-Président-e
- Election des scrutateurs-trices et des suppléants-es
- Nomination des commissions
- Nomination des délégués/es aux associations intercommunales et autres représentations
- Autres points fixés par la Municipalité

Pour le bon déroulement des opérations, Mme Anne Marion-Freiss prie Mme Anita Cochard de fonctionner comme secrétaire provisoire.

Elle désigne Mmes Iluminata Perna et Antonina Monnier comme scrutatrices provisoires.

Par arrêté du 7 octobre 2015, le Conseil d'Etat a convoqué les assemblées de communes pour le renouvellement des Autorités communales pour la législature couvrant la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

Suite aux élections du 7 mars 2021, la Préfète déclare qu'aucun recours n'a été déposé dans le délai légal. Par conséquent, les autorités communales peuvent être installées.

3.2 ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL GENERAL

La Préfète donne la lecture du serment. Les membres du Conseil général sont appelés individuellement à lever la main droite et prononcer : « je le promets ». La secrétaire procède à l'appel.

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, la Préfète déclare que les membres du législatif sont régulièrement installés pour la législature 2021-2026.

3.3 ASSERMENTATION DE LA MUNICIPALITE

M. le Syndic Georges Cherix confirme que les membres de l'exécutif ne sont pas concernés par les dispositions des articles 48, 49, 50, 51 et 52 de la loi sur les communes. La Préfète procède à l'assermentation des municipaux et du syndic. Après la lecture du serment, spécifique à la fonction, chacun à l'appel de son nom, lève la main droite et prononce « *je le promets* » :

- M. Georges CHERIX
- M. Vincenzo CAMUGLIA
- M. Nicola CASSETTA
- Mme Nicole CATTANO
- M. Frédéric STRITTMATTER

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, la Préfète déclare que les Membres de l'exécutif sont régulièrement installés pour la législature 2021-2026.

3.4 ELECTION DU/DE LA PRESIDENT-E DU CONSEIL GENERAL

Conformément à l'art. 89 de la loi sur les communes, il est procédé à l'élection du de la président/e.

La candidate suivante se présente pour l'élection du/de la Président-e :

Mme Marielle Bartolucci

Les présentations sont closes.

Est élue Présidente du Conseil général tacitement pour une durée d'une année :

Mme Marielle Bartolucci

La Préfète félicite la Présidente pour son élection à la fonction de première citoyenne de la commune. Elle l'assure de son soutien si le besoin s'en faisait sentir.

3.5 ELECTION DU/DE LA SECRETAIRE DU CONSEIL POUR UNE DUREE DE 5 ANS

La candidate suivante se présente pour l'élection du/de la secrétaire :

Mme Anita Cochard

Les présentations sont closes.

Est élue Secrétaire du Conseil général tacitement pour une durée de 5 ans :

Mme Anita Cochard

La Préfète félicite la secrétaire pour son élection et l'assure de son soutien si besoin est.

4. OPERATIONS SOUS LA DIRECTION DE MME LA PRESIDENTE DU CONSEIL GENERAL

4.1 Election du/de la vice-Président-e

Est élue vice-Présidente : Mme Illuminata **Perna**

4.2 Election des scrutateurs/trices et des suppléants/es

Sont élus scrutateurs :

Mme Antonina **Monnier**

M. Vincenzo **Cattano**

Sont élues scrutatrices suppléantes :

Mme Jacqueline **Pernet**

Mme Françoise **Cuérel**

4.3 Election des commissions, soit :

Commission communale de gestion et des finances, législature 2021-2026, par rotation annuelle du 1^{er} juillet au 30 juin, soit quatre membres et un/e suppléant-e

La coutume veut que le-/a Président-e sortant-e soit remplacé-e par le/la vice-Président-e et ainsi de suite.

Est élu : M. Michel **Artar**, membre suppléant

Mme Monique **Romon**, Présidente

M. Igor **Kortchnoï**, vice-Président

Mme Yolande **Riche**, membre

M. Pascal **Müller**, membre

Commission communale de recours en matière d'impôts pour la législature 2021-2026, soit 3 membres et 1 suppléant/e

Sont élus :

M. Eric **Jan**

M. André **Mini**

Mme Nadia **Schmid**

Après discussion, une place demeure vacante afin de permettre l'assermentation de la 4^{ème} membre lors de la prochaine séance du Conseil général.

4.4 Election des délégués/es aux associations intercommunales et autres représentations, soit :

Deux délégués-es et un/e suppléant-e au conseil intercommunal de l'ORPC / Organisation régionale de protection civile Lausanne-Ouest 2021-2026

Sont élus :

M. Igor **Kortchnoï**

M. Pierre **David**

M. Tahirou **Komi**, suppléant

Deux délégués-es au conseil intercommunal de la **PolOuest** / Police intercommunale de l'Ouest lausannois 2021-2026

Sont élues :

Mme Illuminata **Perna**
Mme Antonina **Monnier**

Deux délégués-es au conseil intercommunal de l'**ARASOL** / Association régionale pour l'action sociale région Ouest lausannois 2021-2026

Sont élues :

Mme Jacqueline **Pernet**
Mme Nadia **Schmid**

Mme Nicole Cattano convoque séance tenante les délégués, pour les assermentations auprès des diverses associations pour lesquelles ils ont été nommés, soit pour :

- **ORPC**, le mercredi 30 juin 2021 à 17h00 à l'Aula de la plaine à Chavannes
- **PolOuest**, le lundi 5 juillet 2021 à 18h00 à la salle du Motty à Ecublens
- **ARASOL**, le mardi 6 juillet 2021, à 17h00 à la salle des spectacles de Renens

Deux délégués-es et un/e suppléant-e à l'assemblée générale de l'association **BussiVillAje** 2021-2026

Sont élus :

Mme Nadia **Barbey**
Mme Magalie **Lo Niglio**
M. Marc **Furrer**, suppléant

Un/e délégué-e **SDIS** (Secours et Défense Incendie Sorge) 2021-2026

Est élu :

M. André **Mini**

5. DIVERS

Néant

6. CLOTURE DE LA SEANCE PAR MME LA PRESIDENTE DU CONSEIL GENERAL

La Présidente clôture la séance à 20h00.

La Présidente



Marielle Bartolucci



La Secrétaire



Anita Cochard

